

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-102 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothee LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothee LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Election des membres élus de la commission d'appel d'offres et de la commission de consultation des marchés à procédure adaptée.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 et suivants du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur le Président rappelle le rôle de cette commission qui a pour charge d'analyser les candidatures et les offres reçues dans le cadre des appels d'offres formalisés c'est-à-dire les appels d'offres dépassant les seuils de publicité européens, de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse et de procéder à l'attribution des marchés formalisés. Cette commission se réunit également dans le cadre des procédures adaptées pour émettre un avis sur les offres et procéder au classement des offres reçues. Cette commission est également réunie dans le cadre des concours et des délégations de services publics.

Monsieur le Président précise ensuite la composition de la commission d'appel d'offres qui, tenant compte de l'importance de l'intercommunalité qui compte une commune de plus de 3 500 habitants, est la suivante : le président de l'intercommunalité et cinq membres titulaires. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être adjoint.

Monsieur le Président indique que la désignation de cette commission se fait dans le cadre d'un scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Monsieur le Président soumet au vote du conseil communautaire la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Jean François DERCOURT	Martine BONIFACE
Jean Claude MAYEUX	Ghislain BOURY
Philippe LEFORT	Bernard DOBOEUF
Régis LELEU	Jacques WEEXSTEEN
Jean Pierre LORENT	Jean Marie LECORNET

Considérant qu'une seule liste est en lice et qu'aucune autre candidature n'est enregistrée et après avoir procédé à un vote, le conseil communautaire déclare élu à l'unanimité la liste de délégués précédemment présentée en qualité de membres titulaires et membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de consultation des marchés à procédure adaptée à caractère permanent de la Communauté de Communes du Sud Artois

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2020-102 du 14/09/2020

Election Commission d'appel d'offres.